



BULLETIN D'ADHESION (année scolaire 2023-2024)

Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse

Square Grimma - Maison des sociétés - boîte 33 - 69500 BRON

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Elève - Musicien de l'harmonie - Membre associé (entourer le(s) choix)

Mr Mme **Nom** : **Prénom** :

Date de naissance :/...../.....

Tuteur ou Représentant légal : **Nom** : **Prénom** :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Téléphone :

Email :@..... **merci d'écrire lisiblement**

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association "Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse".

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur de l'école qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser mon adhésion due pour l'année en cours.

Le montant de l'adhésion est de 16 €, payable par chèque (les espèces ne sont pas acceptées).

Fait à, le

Signature : (faire précéder de la mention "Lu et approuvé")



FICHE D'INSCRIPTION ou de REINSCRIPTION

Pour l'année 2023-2024 (une fiche par élève)

Association Ecole de Musique Harmonie
La Glaneuse
Maison des sociétés boîte n° 33
Square Grimma
69500 BRON
Tél : 04-78-26-97-45
(transféré vers 06 24 53 33 06)
www.harmonielaglaneuse.fr

NOM élève : _____ Prénom élève : _____
Date de naissance : _____ Sexe : F M

À remplir de manière lisible, merci.

- Brondillant Musicien de l'harmonie Quotient familial sur justificatif
 Non-Brondillant (sinon tarif plein)

Tout dossier devra être rendu complet : fiche d'inscription, droit à l'image, adhésion, autorisation de sortie (pour les mineurs).

Professeurs

- Formation musicale : J. Aygueparse M.E. Flores A. Moussu
▪ Instruments
 J. Aygueparse N. Cornic F. Dubois A. Faraut
 M.E. Flores P. Gutierrez A. Moussu N. Guay L. Kourich
 L. Large O. Parrot P. Prost C. Takahashi autres

Tarif pour l'année

Cours

- Solfège / formation musicale (individuel, ½ h) Solfège / formation musicale (collectif, 1 h)
 Eveil musical (collectif, 1 h)
 Préparation Bac (option musique)

- | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| ½ h | ¾ h | 1 h | ½ h | ¾ h | 1 h |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | Saxophone | | | Piano |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Accordéon | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Clarinette |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Flûte traversière | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Guitare |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Violon- alto | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Trompette, trombone, cornet |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Violoncelle | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Percussions |

Instrument

- Orchestre à cordes « Frotte et gratte » _____
 Orchestre « Accroch'notes » _____

TOTAL

Adhésion réglée pour la saison 2023-2024 par chèque (bulletin d'adhésion joint) 16 €

Date de rentrée : lundi 11 septembre 2023 Fin des cours : vendredi 28 juin 2024

Paiement : 1 chèque 3 chèques (à l'ordre de la Glaneuse) chèques-Vacances bon associatif (15 €)
 Prélèvement SEPA en 10 fois (document à compléter + fournir un RIB) **Les espèces ne sont pas acceptées.**

Les parents et les élèves s'engagent pour une année scolaire et sont tenus de respecter cet engagement. En cas d'abandon, le montant des cours reste dû.

je m'engage à prendre connaissance du règlement disponible sur le site www.harmonielaglaneuse.fr

Date : Signature :

Réservé à l'association

Par

Lieu :

Le

Réservé à l'association

Enregistré Openschool

le

Par /.....

Observations : _____



**FORMULAIRE RELATIF
AUX SORTIES DE COURS DES ELEVES MINEURS
et au DROIT A L'IMAGE
année scolaire 2023-2024**

Association Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse
Maison des sociétés boîte n°33
Square Grimma 69500 BRON
Tél : 04-78-26-97-45 (transféré vers 06 24 53 33 06)
www.harmonielaglaneuse.fr

Je soussigné(e),

AUTORISATION DE SORTIE pour les mineurs

autorise n'autorise pas l'élève à
rentrer seul après le cours ou les répétitions et auditions.

autorise n'autorise pas l'élève à
rentrer seul après le cours ou les répétitions et auditions.

autorise n'autorise pas l'élève à
rentrer seul après le cours ou les répétitions et auditions.

En cas de non-autorisation, merci de compléter le tableau suivant, et d'indiquer les coordonnées de la personne qui récupérera l'élève à la fin du cours (en cas d'empêchement ou de modification, merci d'en informer le professeur).

NOM	Prénom	JOUR	DISCIPLINE

DROIT A L'IMAGE

autorise n'autorise pas l'association à prendre des photos et des vidéos des
élèves qui seraient susceptibles d'être diffusées.

ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE

j'atteste que mon enfant est assuré. Nom de l'assurance :



Personne à contacter en cas de problème :

- Mr Michel MAROTTE : 06-24-53-33-06
- Mme Monique NEYRET : 06-72-91-44-33

Seul le représentant légal est en mesure de justifier une absence de l'élève. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une communication adressée aux représentants légaux.

Fait à, le

Signature :

	TARIF ANNUEL DES COURS DE L'ECOLE DE MUSIQUE HARMONIE LA GLANEUSE 2023 - 2024						V14 révision = 0			
	Adhésion 16 € pour l'année par élève à régler par chèque le jour de l'inscription									
	Cours: 1 chèque annuel encaissé en octobre/ 3 chèques encaissés en octobre, janvier, avril/ 10 prélèvements SEPA/ chèques vacances/ bons asso acceptés									
Réduction de 30 € / an à partir du 3ème élève inscrit par famille	QF = quotient familial = revenu annuel de référence des impôts divisé par 12 et par le nombre de parts								Harmonie	
	QF sup à 2000		QF 1201 à 2000		QF 501 à 1200		QF inf à 501		Bron et autres	
	BRON	autre	BRON	autre	BRON	autre	BRON	autre		
Eveil musical collectif - 1 heure	240 €	264 €	234 €	258 €	225 €	246 €	141 €	156 €	192 €	
FM adulte débutant collective - 1 heure	240 €	264 €	234 €	258 €	225 €	246 €	141 €	156 €	192 €	
Formation musicale, cours individuel-1/2 h	477 €	525 €	465 €	513 €	444 €	489 €	279 €	309 €	382 €	
Instrument ou chant - ½ heure	480 €	528 €	468 €	516 €	447 €	492 €	282 €	312 €	384 €	
Instrument ou chant - ¾ heure	549 €	603 €	537 €	591 €	513 €	564 €	324 €	357 €	441 €	
Instrument ou chant -1 heure	624 €	687 €	609 €	672 €	579 €	639 €	366 €	405 €	501 €	
Piano ½ heure	567 €	627 €	555 €	612 €	528 €	582 €	333 €	369 €	456 €	
Piano ¾ heure	609 €	672 €	597 €	657 €	570 €	627 €	360 €	396 €	489 €	
Piano 1 heure	687 €	756 €	672 €	741 €	639 €	705 €	405 €	447 €	552 €	
FM collective 1 heure + Instrument ½ heure	540 €	594 €	528 €	582 €	504 €	555 €	318 €	351 €	432 €	
FM collective 1 heure + Instrument ¾ heure	642 €	705 €	627 €	690 €	597 €	657 €	378 €	414 €	516 €	
FM collective 1 heure + Instrument 1 heure	687 €	756 €	672 €	741 €	639 €	705 €	405 €	447 €	552 €	
FM collective 1 heure + piano ½ heure	594 €	657 €	582 €	642 €	555 €	612 €	351 €	387 €	477 €	
FM collective 1 heure + piano ¾ heure	675 €	741 €	660 €	726 €	627 €	690 €	396 €	438 €	540 €	
FM collective 1 heure + piano 1 heure	738 €	816 €	723 €	798 €	687 €	759 €	435 €	480 €	591 €	
FM individuelle 1/2 h + Instrument ½ heure	624 €	687 €	609 €	672 €	579 €	639 €	366 €	405 €	501 €	
FM individuelle 1/2 h + Instrument ¾ heure	696 €	765 €	681 €	750 €	648 €	714 €	411 €	450 €	558 €	
FM individuelle 1/2 h + Instrument 1 heure	771 €	849 €	753 €	831 €	717 €	792 €	453 €	501 €	618 €	
FM individuelle 1/2 h + piano ½ heure	684 €	753 €	669 €	738 €	636 €	702 €	402 €	444 €	549 €	
FM individuelle 1/2 h + piano ¾ heure	759 €	837 €	744 €	819 €	708 €	780 €	447 €	492 €	609 €	
FM individuelle 1/2 h + piano 1 heure	831 €	915 €	813 €	897 €	774 €	855 €	489 €	540 €	666 €	
Orchestre à cordes (gratuit pour les élèves)1h	246 €	270 €	240 €	264 €	228 €	252 €	144 €	159 €	198 €	
Accroch'notes (orchestre école de musique) 1 h	177 €	204 €	171 €	189 €	165 €	180 €	105 €	114 €	142 €	

gratuit pour les élèves adhérents, les élèves de la MJC Louis ARAGON de Bron, des conservatoires sur avis du CA



Règlement intérieur – Année 2023-2024 - École de musique -

Association Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse
Maison des sociétés boîte n°33
Square Grimma 69500 BRON
Tél : 04-78-26-97-45 (transféré vers 06 24 53 33 06)
www.harmonielaglaneuse.fr

L'année scolaire 2023-2024 débutera le lundi 11 septembre 2023 et se terminera le vendredi 28 juin 2024.

La 1^{ère} semaine de juillet sera réservée pour le rattrapage éventuel de cours.

Les auditions auront lieu selon un planning fixé par les responsables de l'école.

L'enregistrement des données lors des inscriptions est conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'Ecole de musique Harmonie la Glaneuse est une association loi 1901, administrée par des bénévoles et soutenue par la Municipalité, la Métropole - Grand Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A) Nos activités

1. Éveil musical : le cours d'éveil musical, pour les enfants à partir de 5 ans, permet un premier contact avec la musique. Il propose des chants, des exercices d'application et des notions de lecture musicale pour préparer au cours de solfège.
2. Formation musicale (solfège) : nous rappelons que c'est la base de l'étude de la musique.
3. Chant : le chant se pratique pendant le cours de solfège et permet la préparation du concert de fin d'année scolaire.
4. Instrument : la liste des instruments proposés figure sur la fiche d'inscription.
5. Extension de cours : des cours d'instruments pourraient être créés (cor, hautbois ...) en fonction des demandes.
6. La classe d'orchestre (Accroch'notes), qui peut regrouper des élèves de la MJC, de conservatoire et de l'Ecole de Musique la Glaneuse, permet aux instrumentistes de s'aguerrir pour la pratique musicale collective. Ce cours est ouvert aux musiciens de tous âges et ayant au moins une année de pratique instrumentale.
7. La classe d'orchestre "Frotte et gratte" (MJC et Glaneuse) est réservée gratuitement pour les élèves de violon, alto, cello et harpe, sur avis du professeur.
8. Préparation de "l'option musique du baccalauréat" : des cours de solfège et d'instrument, ouverts aux élèves de première et de terminale, permettent de préparer l'épreuve.
9. Les élèves qui ne seront présents à aucune des répétitions pour préparer le concert, ne pourront y participer. En dernier ressort, c'est le professeur qui validera la participation des élèves au concert.

B) Conditions générales

1. L'adhésion : le paiement sera demandé à la remise de la fiche d'inscription ou de réinscription. Elle participe aux frais d'administration, secrétariat et **reste acquise à l'association** pour l'année en cours.
2. **L'inscription à l'école inclut l'adhésion au projet associatif de l'Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse.**
3. Attestation d'assurance : l'élève devra être assuré (responsabilité civile et individuel accident) pour l'année scolaire 2023-2024.
4. Les frais de cours : ils couvrent partiellement le salaire et les charges salariales des professeurs. Le conseil d'administration a défini un tarif dégressif en fonction du quotient familial et suivant la commune de résidence.



Les parents et les élèves s'engagent pour une année scolaire et sont tenus de respecter cet engagement.

En cas d'abandon ou cas de force majeure, les frais de cours restent dus.

5. Quotient familial : L'élève indiquera son Quotient Familial pour définir le tarif à appliquer (avec justificatif); à défaut, le tarif plein sera appliqué. Calcul du QF → (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts) divisé par 12

6. Le paiement des frais de cours s'effectue à l'année, en une fois ou par tiers (par chèque(s) remis à l'inscription) ou par prélèvement SEPA en 10 fois (d'octobre à juillet, formulaire à compléter accompagné d'un RIB), prise en compte des bons associatifs.

Les chèques (à l'ordre de La Glaneuse) par tiers seront encaissés en octobre, janvier et avril.

Les espèces ne sont pas acceptées.

Le non-paiement des frais de cours en temps voulu entraînera la suspension des cours.

C) Lieux des cours

Les cours peuvent être donnés :

- à l'espace Vivaldi : place Gaillard Romanet - 69500 Bron (à gauche du centre nautique de Bron)
- ou à la salle H. Berlioz : 1, rue Maryse Bastié - 69500 Bron (à l'arrière de l'Espace Albert Camus)

D) Date de la rentrée

Pour l'ensemble des élèves, le **lundi 11 septembre 2023** ; les jours et les horaires sont fixés par les professeurs. L'enseignement musical est fonction des vacances scolaires des écoles publiques dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale (zone A).

E) Inscriptions / réinscriptions

Pour les réinscriptions, le dossier complet est à remettre au professeur ou à envoyer par courrier avant début juillet 2023. Passé ce délai, les inscriptions et réinscriptions seront enregistrées dans l'ordre des demandes et suivant les disponibilités.

Permanence le dimanche 3 septembre lors du forum des associations à l'espace Albert Camus et de la journée Portes Ouvertes à la salle Berlioz de 10 h à 17 h.

Des permanences seront assurées à la salle Berlioz et espace Vivaldi :

- du 4 au 8 septembre, salle Berlioz de 16 h à 19 h
- du 11 au 15 septembre, espace Vivaldi de 17 h à 20 h

F) Remplacement des cours : les cours annulés pour absence de professeurs pourront être remplacés ou reportés. En revanche, l'absence de l'élève n'entraînera pas le remplacement du cours (sauf accord avec le professeur) ni son remboursement.

Les jours fériés ne sont pas récupérables.

G) Il est impératif, en cas de modification des coordonnées (adresse, téléphone ou autre), d'avertir l'association.

H) Les élèves et parents devront respecter les consignes sanitaires en vigueur.

I) Le formulaire relatif aux sorties de cours des élèves mineurs et au droit à l'image (année 2023-2024) est à remplir, à signer et à remettre avec la fiche d'inscription.

Nous vous rappelons que les élèves ne sont plus sous notre responsabilité dès la sortie de l'établissement.

De plus, le déplacement des élèves dans les couloirs ne doit pas nuire au bon déroulement des cours.

Nous vous souhaitons de bonnes études musicales.

Le président-directeur M. MAROTTE

#jesoutiensmesassociations

BONS ASSOCIATIFS

15 €

Pour votre inscription 2023



Le bon associatif : c'est quoi, c'est pour qui ?

Ce coup de pouce de 15€

est accordé à tous les Brondillants âgés de 0 à 18 ans (inclus) qui adhèrent à une association de Bron (club sportif, association culturelle, artistique...) pour la saison 2023-2024. Il est nominatif et limité à un par personne.



Quels critères pour en bénéficier ?

Au-delà de l'âge, il faut faire sa demande d'attribution entre **le 1^{er} juin et le 30 septembre 2023** :

- sur www.ville-bron.fr
- via le portail bron.toodego.com
- ou auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville.



À fournir : livret de famille et attestation de domicile de moins de 3 mois.

En savoir + : Direction des sports et de la vie associative,
04 72 36 13 60

ville-bron.fr



BRON